

# ADEESE

**Procès-verbal | Assemblée générale de grève**  
Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation  
UQAM, A-M050, lundi 29 janvier 2018 à 12h45.

## **0.0 Procédures d'ouverture**

### **0.1 Ouverture**

**Proposition :** Que l'ouverture de l'assemblée soit à 13h10.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **0.2 Animation, secrétariat et senti**

**Proposition :** Que Xavier Dandavino, Maude Authier Pigeon et Maryane Daigle tiennent respectivement l'animation, le secrétariat et le senti de la présente assemblée.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **0.3 Adoption de l'ordre du jour**

**Proposition :** Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal

1.0 CRAIES

2.0 Grève

3.0 BQAM

4.0 Élections partielles

5.0 Avis de motion

6.0 Procédures de clôture

6.1 Questions à l'exécutif

6.2 Questions diverses

6.3 Levée

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

**Proposition d'amendement** : Que le point BQAM soit au point 1 au lieu du 3 et décaler les autres.

*Dûment proposé. Dûment appuyé.*  
Amendement adopté à l'unanimité.

Retour sur la principale telle qu'amendée une fois.

0.0 Procédures d'ouverture

- 0.1 Ouverture
- 0.2 Animation, secrétariat et senti
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal

1.0 BQAM

2.0 CRAIES

3.0 Grève

4.0 Élections partielles

5.0 Avis de motion

6.0 Procédures de clôture

- 6.1 Questions à l'exécutif
- 6.2 Questions diverses
- 6.3 Levée

Proposition adoptée à l'unanimité.

**0.4 Adoption des procès-verbaux**

**Proposition** : Que l'on adopte les procès-verbaux des assemblées générales du 20 septembre, du 19 octobre et du 6 novembre 2017.

[20 septembre 2017](#)

[19 octobre 2017](#)

[6 novembre 2017](#)

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*  
Proposition adoptée à l'unanimité.

**1.0 BQAM**

**Proposition** : Que Stéphanie Thibodeau fasse une présentation de trois minutes sur BQAM.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*  
Proposition adoptée à l'unanimité.

**Proposition** : Que l'on tienne une plénière de 5 minutes sur BQAM.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Proposition** : Que l'ADEESE appuie le déclenchement d'un processus référendaire sur le prélèvement d'une cotisation automatique non obligatoire de 1\$ par session, en cas d'appui unanime des 7 associations facultaires qui reconnaît BQAM comme un groupe d'envergure ;

Que l'ADEESE appuie le prélèvement d'une CANO en cas d'appui unanime des 7 associations facultaires à ce dit prélèvement.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

**Proposition d'amendement** : Retirer de la proposition : Que l'ADEESE appuie le prélèvement d'une CANO en cas d'appui unanime des 7 associations facultaires à ce dit prélèvement.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Rejeté à majorité.

Retour sur la proposition principale.

Proposition adoptée à majorité.

## **2.0 CRAIES**

**Proposition** : Qu'un.e exécutant.e de l'ADEESE dispose de 15 minutes pour expliquer les faits dans la motion de blâme que l'exécutif de l'ADEESE souhaite déposer à la prochaine rencontre de la CRAIES.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Proposition privilégiée** : Qu'on fasse une levée de cours de l'après-midi (jusqu'à 17h) et qu'on ajourne l'assemblée de 13h46 à 14h30.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Proposition** : Que l'on reprenne l'assemblée à 14h34.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Proposition :** Qu'on tienne une plénière de 20 minutes pour discuter de l'avenir de l'ADEESE au sein de la CRAIES.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Proposition :** Considérant que l'ADEESE a toujours défendu la rémunération des stages plutôt que la compensation;

Considérant que l'objectif derrière la création de la CRAIES était une plus grande représentation des étudiant.es en enseignement;

Considérant que l'ADEESE est la seule association étudiante en enseignement qui a le droit de vote à la CRAIES;

Considérant que l'ADEESE prône la participation des femmes dans ses représentations externes et que la CRAIES a échoué à cette condition avec un porte-parole masculin qui prend toute la place;

Considérant que l'ADEESE s'est désaffiliée de la FEUQ en 2015 et a depuis tenu à ne pas faire partie d'aucune association nationale et que la CRAIES est un comité de travail spécifique de l'UEQ;

Considérant que la CRAIES et l'UEQ se sont approprié le travail des militant.es/étudiant.es de la grève du 10 novembre dernier dont la cause était la rémunération de tous les stages et non une compensation financière du stage 4;

Considérant que l'ADEESE a contacté à plusieurs reprises la CRAIES pour obtenir des procès-verbaux et qu'elles n'ont jamais répondu à nos demandes;

Considérant que la CRAIES manque de transparence envers ses membres;

Considérant que le chargé de projet n'est pas issu d'un programme en éducation et que le comité d'embauche qui l'a choisi était formé des associations étudiantes suivantes : la FAÉCUM, la CADEUL et l'UEQ, soit trois associations étudiantes qui ne sont pas en éducation;

Considérant que la revendication de la CRAIES exclut de facto des membres de l'ADEESE (développement de carrière).

Que l'ADEESE dépose la motion de blâme lors de la prochaine rencontre de la CRAIES.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

**Proposition d'amendement :** Ajouter : « et se désaffilie » après « la motion de blâme »

*Dûment proposé. Dûment appuyé.*  
Amendement rejeté à majorité.

Retour sur la proposition principale.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Proposition :** Considérant la motion de blâme formulée par l'ADEESE à l'intention de la CRAIES ;

Que l'ADEESE casse son implication auprès de la CRAIES.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

**Proposition d'amendement :** Ajouter « (désaffiliation) » après « casse »

*Dûment proposé. Dûment appuyé.*  
Amendement adopté à l'unanimité.

Retour à la proposition principale telle qu'amendée une fois.

Considérant la motion de blâme formulée par l'ADEESE à l'intention de la CRAIES ;

Que l'ADEESE casse (désaffiliation) son implication auprès de la CRAIES.

Proposition adoptée à majorité.

### **3.0 Grève**

Considérant que la *Global Intern Coalition* appelle à la grève des stages à travers le monde pour laquelle, entre autres, Bruxelles, New York et Genève ont des groupes mobilisés;

Considérant que la dernière journée de grève a eu un impact médiatique considérable;

Considérant que la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages, dont l'ADEESE fait partie, appelle à la mobilisation le 20 février 2018 et à la grève le 8 mars 2018;

Considérant que cette coalition défend la grève des stages et qu'elle rallie d'autres associations regroupant des étudiantes de différents programmes devant effectuer des stages non rémunérés afin de lancer un ultimatum au gouvernement avant de déclencher la grève des stages;

Considérant que l'ADEESE se positionne en faveur de la rémunération de tout stage obligatoire à la formation des étudiantes de tous les domaines de formation;

Considérant que le travail d'éducation, du soin ou du *care* en général est associé aux femmes et n'est pas du tout naturel;

Considérant que les milieux où les stages sont non rémunérés sont historiquement composés d'une majorité de femmes;

Considérant que cette hiérarchisation de la valeur du travail est sexiste et raciste;

Considérant que cela crée un rapport de soumission entre les étudiantes et les milieux de stage souvent gérés par les hommes;

Considérant qu'il y a un rapport direct entre l'oppression des femmes et l'exploitation de leur travail de reproduction;

Considérant que la grève des stagiaires est une grève des femmes;

Considérant que la journée du 8 mars (journée internationale des droits des femmes) trouve son origine dans les luttes ouvrières et des suffragettes pour de meilleures conditions de travail;

Considérant le mouvement *#NiUnaMenos*, qui appelle à une grève mondiale des femmes;

Considérant les violences sexuelles que les stagiaires peuvent vivre en milieu de stage;

Considérant qu'un panel sur le travail des femmes est organisé par le CUTE;

Considérant la manifestation des femmes de diverses origines (métro Côte-des-Neiges 17h00) qui aura aussi lieu le 8 mars;

Dans l'intérêt d'une poursuite des moyens de pression pour la rémunération des stages;

Que l'ADEESE soit en grève le 20 février 2018 pour la Global intern coalition et le 8 mars 2018 pour la journée internationale des droits des femmes;

Que cette grève soit une grève des stages et des cours;

Que ces deux journées de grève aient comme revendication principale la rémunération de tous les stages, de toutes disciplines et de tous ordres d'enseignements confondus;

Que cette journée de grève ne soit pas reprise dans le cadre du stage;

Que l'ADEESE s'assure qu'un comité grève se réunisse le plus tôt possible pour concevoir et soutenir des actions de visibilité et de revendications pour la journée du 8 mars;

Que l'ADEESE appuie les démarches déjà entamées par le CUTE;

Que l'ADEESE appelle les autres associations étudiantes dont les membres doivent compléter des stages obligatoires non-rémunérés à faire la grève le 20 février et 8 mars 2018, dans une perspective féministe;

Qu'un budget de 500\$ soit accordé pour le matériel de mobilisation;

Que l'ADEESE prenne les moyens nécessaires afin de mobiliser ses membres afin qu'elles participent aux actions de perturbation du 20 février 2018 et du 8 mars 2018;

Que l'ADEESE appelle ses membres en stage à faire la grève de leur stage le 20 février 2018 et 8 mars 2018 et à se joindre aux actions de perturbation qui se dérouleront à l'UQAM;

Que l'ADEESE prévoit des actions de visibilité et de revendications, dans une perspective féministe, autour de ces deux journées;

Que cette grève soit reconnue comme une grève féministe;

Que le Conseil exécutif de l'ADEESE s'engage à communiquer cette décision aux directions de programmes, superviseur·e·s de stage, milieux de stage et stagiaires pour s'assurer que personne ne sera pénalisé·e s'il·le ne se présente pas à son stage durant la journée du 20 février 2018 et du 8 mars 2018;

Que l'exécutif s'engage à contacter le bureau des stages pour que les membres ne soient pas tenus de se présenter à une reprise des journées de grève;

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

**Proposition d'amendement :** Ajouter : Advenant une grève des chargé·es (SCCUQ) de cours le 7 février, que l'ADEESE tienne une grève de solidarité incluant les cours et les stages.

*Dûment proposé. Dûment appuyé.*

Amendement rejeté à majorité

**Proposition d'amendement :** Ajouter à la suite des considérants : « Considérant que les minorités visibles et invisibles apportent aussi quelque chose dans les milieux éducatifs ; ».

*Dûment proposé. Dûment appuyé.*

Amendement adopté à majorité.

Retour sur la proposition principale amendée une fois.

**Proposition d'amendement :** Changer le mot « femmes » par « personnes opprimées dans le genre » aux considérants 6, 7, 9, 11.

*Dûment proposé. Dûment appuyé.*

**Proposition de sous-amendement :** Au lieu de remplacer le mot « femmes », d'y ajouter « personnes opprimées dans le genre ».

*Dûment proposé. Dûment appuyé.*  
Sous-amendement adopté à majorité.

**Proposition de sous-amendement :** Ajouter “autres” avant “personnes opprimées dans le genre”.

*Dûment proposé. Dûment appuyé.*  
Sous-amendement adopté à majorité.

Retour sur l'amendement sous-amendé deux fois.

Ajouter « autres personnes opprimées dans le genre » après le terme « femmes » aux considérants 6, 7, 9, 11.

Amendement adopté à l'unanimité.

Retour sur la proposition principale amendée deux fois.

Considérant que la Global Intern Coalition appelle à la grève des stages à travers le monde pour laquelle, entre autres, Bruxelles, New York et Genève ont des groupes mobilisés;

Considérant que la dernière journée de grève a eu un impact médiatique considérable;

Considérant que la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages, dont l'ADEESE fait partie, appelle à la mobilisation le 20 février 2018 et à la grève le 8 mars 2018;

Considérant que cette coalition défend la grève des stages et qu'elle rallie d'autres associations regroupant des étudiantes de différents programmes devant effectuer des stages non rémunérés afin de lancer un ultimatum au gouvernement avant de déclencher la grève des stages;

Considérant que l'ADEESE se positionne en faveur de la rémunération de tout stage obligatoire à la formation des étudiantes de tous les domaines de formation;



Considérant que le travail d'éducation, du soin ou du care en général est associé aux femmes et autres personnes opprimées dans le genre et n'est pas du tout naturel;

Considérant que les milieux où les stages sont non rémunérés sont historiquement composés d'une majorité de femmes et autres personnes opprimées dans le genre;

Considérant que cette hiérarchisation de la valeur du travail est sexiste et raciste;

Considérant que cela crée un rapport de soumission entre les étudiantes et autres personnes étudiantes opprimées dans le genre et les milieux de stage souvent gérés par les hommes;

Considérant qu'il y a un rapport direct entre l'oppression des femmes et l'exploitation de leur travail de reproduction;

Considérant que la grève des stagiaires est une grève des femmes et autres personnes opprimées dans le genre;

Considérant que la journée du 8 mars (journée internationale des droits des femmes) trouve son origine dans les luttes ouvrières et des suffragettes pour de meilleures conditions de travail;

Considérant le mouvement #NiUnaMenos, qui appelle à une grève mondiale des femmes;

Considérant les violences sexuelles que les stagiaires peuvent vivre en milieu de stage;

Considérant qu'un panel sur le travail des femmes est organisé par le CUTE;

Considérant la manifestation des femmes de diverses origines (métro Côte-des-Neiges 17h00) qui aura aussi lieu le 8 mars;

Considérant que les minorités visibles et invisibles apportent aussi quelque chose dans les milieux éducatifs;

Dans l'intérêt d'une poursuite des moyens de pression pour la rémunération des stages;

Que l'ADEESE soit en grève le 20 février 2018 pour la Global intern coalition et le 8 mars 2018 pour la journée internationale des droits des femmes;

Que cette grève soit une grève des stages et des cours;

Que ces deux journées de grève aient comme revendication principale la rémunération de tous les stages, de toutes disciplines et de tous ordres d'enseignements confondus;

Que cette journée de grève ne soit pas reprise dans le cadre du stage;

Que l'ADEESE s'assure qu'un comité grève se réunisse le plus tôt possible pour concevoir et soutenir des actions de visibilité et de revendications pour la journée du 8 mars;

Que l'ADEESE appuie les démarches déjà entamées par le CUTE;

Que l'ADEESE appelle les autres associations étudiantes dont les membres doivent compléter des stages obligatoires non-rémunérés à faire la grève le 20 février et 8 mars 2018, dans une perspective féministe;

Qu'un budget de 500\$ soit accordé pour le matériel de mobilisation;

Que l'ADEESE prenne les moyens nécessaires afin de mobiliser ses membres afin qu'elles participent aux actions de perturbation du 20 février 2018 et du 8 mars 2018;

Que l'ADEESE appelle ses membres en stage à faire la grève de leur stage le 20 février 2018 et 8 mars 2018 et à se joindre aux actions de perturbation qui se dérouleront à l'UQAM;

Que l'ADEESE prévoit des actions de visibilité et de revendications, dans une perspective féministe, autour de ces deux journées;

Que cette grève soit reconnue comme une grève féministe;

Que le Conseil exécutif de l'ADEESE s'engage à communiquer cette décision aux directions de programmes, superviseur·e·s de stage, milieux de stage et stagiaires pour s'assurer que personne ne sera pénalisé·e s'il·le ne se présente pas à son stage durant la journée du 20 février 2018 et du 8 mars 2018;

Que l'exécutif s'engage à contacter le bureau des stages pour que les membres ne soient pas tenus de se présenter à une reprise des journées de grève;

Proposition adoptée à majorité.

**Proposition :** Que l'ADEESE convoque une Assemblée générale de grève avant la fin de la session intensive, c'est à dire le 28 février.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **4.0 Élections partielles**

**Proposition :** Que Jean-Sébastien Ritchie, président d'élection, anime le point « Élections partielles » et que la procédure électorale soit la suivante :

Que chaque candidat·e dispose d'une période de 3 minutes pour présenter sa candidature à l'assemblée suivie d'une période de questions-réponses de 7 minutes. À la suite de la présentation de tous·tes les candidat·es pour un même poste, ils et elles quittent la salle

pour une période de 10 minutes durant lesquelles l'assemblée peut intervenir sur les candidatures.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour le poste de responsable à la recherche sur le conseil exécutif, la candidature de Catherine Poulin est reçue par l'assemblée générale.

**Catherine Poulin est élue à majorité au poste de responsable à la recherche**

## **5.0 Avis de motion**

### **Avis de motion #1**

**Proposition :** Que l'on traite de l'avis de motion 1.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Proposition :** Que l'on amende les règlements généraux actuels afin d'y ajouter le point 11.16, Élections intérim.

### ***11.16. Élections intérim***

*Le Conseil intermodulaire peut procéder à l'élection par intérim d'une exécutante et ce, aux deux tiers (2/3) des voix exprimées. Un point « Élection par intérim » doit figurer à l'ordre du jour du Conseil intermodulaire, et ce, dès sa convocation. Un point de cette teneur ne peut être ajouté séance tenante. Lors d'une élection par intérim, le poste doit être affiché au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue du Conseil intermodulaire et les personnes intéressées ont jusqu'à 17h, la veille de la tenue de l'instance, pour déposer leur candidature en remplissant le bulletin de candidature signé par dix (10) personnes membres. Le scrutin doit se faire par vote secret. Des élections partielles devront être organisées lors de l'assemblée générale ordinaire suivante, à moins qu'il reste moins de trois mois au mandat. La personne élue par intérim pourra se présenter lors de l'élection au même titre que les autres candidatures.*

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **Avis de motion #2**

**Proposition :** Que l'on traite de l'avis de motion 2.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Proposition :** Que l'on amende les règlements généraux actuels afin d'y ajouter les points 9.6 Comité d'embauche et 9.7 Comité d'attribution des bourses et des subventions.

#### **9.6. Comité d'embauche**

*Conjointement avec le Conseil d'administration, le comité d'embauche se charge de l'embauche, de l'évaluation et de l'accomplissement des mandats des employées de l'ADEESE-UQAM. Il est composé d'au moins d'une personne membre du Conseil exécutif, d'une personne du Conseil d'administration et d'une personne nommée par le Conseil intermodulaire. Le comité d'embauche se réunit au moins deux fois par session, sauf durant l'été. Il est responsable d'effectuer deux évaluations par année des employées de l'ADEESE-UQAM.*

#### **9.7. Comité d'attribution des bourses et des subventions**

*Le Comité d'attribution des bourses et des subventions de l'ADEESE-UQAM est responsable d'évaluer la qualité des demandes des bourses et des subventions, à savoir si elles correspondent aux critères attendus, si elles sont complètes et si elles respectent la Politique sur l'attribution des Bourses et Subventions de l'ADEESE-UQAM. Ces personnes membres sont nommées par le Conseil d'administration de l'ADEESE-UQAM. Pour que les décisions prises durant les rencontres soient valables, tous les membres se doivent d'être présents. Le Comité fait rapport de ses travaux au Conseil d'administration et lui recommande l'octroi des bourses et subventions. Le Comité se compose de quatre (4) membres provenant le plus possible de différents programmes : la personne occupant le poste de responsable aux affaires financières et administratives de l'ADEESE-UQAM ou sa substitue, une (1) personne membre du Conseil d'administration, une (1) personne déléguée du Conseil intermodulaire de l'ADEESE-UQAM et une (1) personne étudiante membre de l'ADEESE-UQAM.*

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*  
Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **Avis de motion #3**

**Proposition :** Que l'on traite de l'avis de motion 3.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*  
Proposition adoptée à l'unanimité.

**Proposition :** Que l'on amende les règlements généraux actuels afin d'y inclure le point 7.2 Pouvoirs et devoirs des nouveaux règlements généraux.

#### **7.2. Pouvoirs et devoirs**

<b>Anciens règlements généraux</b>	<b>Nouveaux règlements généraux</b>
a) de passer, au nom de l'ADEESE-UQAM, toute espèce de contrat ou de convocation;	a) voir à la saine gestion des finances et des ressources humaines de l'association;

<i>b) de nommer les exécutants ou employés responsables de signer les effets de commerce pour l'Association et le café Le Philanthrope;</i>	<i>b) adopter toute dépense ou contrat de plus de 5000\$ ou qui engage l'association pour plus d'un an;</i>
<i>c) de nommer les exécutants détenteurs des cartes de crédit;</i>	<i>c) recommander les propositions de prévisions budgétaires soumises par le Conseil exécutif et suggérer des modifications en vue de sa présentation en Conseil intermodulaire et de son adoption par l'Assemblée générale;</i>
<i>d) d'engager toute dépense non budgétisée qui lui semble à propos;</i>	<i>d) vérifier régulièrement l'état des résultats relativement au budget de l'ADEESE-UQAM;</i>
<i>e) d'adopter les propositions budgétaires soumises par le Conseil exécutif et, s'il le juge nécessaire, de les modifier selon les recommandations de l'Assemblée générale en ce sens;</i>	<i>e) adopter et vérifier les rapports hebdomadaires des exécutantes dans le but de confirmer le versement de leurs allocations;</i>
<i>f) de vérifier régulièrement l'état des résultats relativement au budget de l'ADEESE-UQAM et du café Le Philanthrope;</i>	<i>f) adopter et vérifier les rapports hebdomadaires des employées;</i>
<i>g) de recevoir le bilan des activités ou rapport des événements spéciaux;</i>	<i>g) déterminer les priorités administratives de l'association;</i>
<i>h) d'adopter les rapports hebdomadaires des officiers dans le but de confirmer le versement de leurs allocations;</i>	<i>h) adopter le procès-verbal de toute réunion précédente du conseil d'administration;</i>
<i>i) de pourvoir à titre intérimaire à toute vacance au sein du Conseil exécutif, tout en considérant à cette fin les recommandations qui émanent de celui-ci;</i>	<i>i) approuver le calendrier des réunions du conseil d'administration;</i>
<i>j) d'entériner toute recommandation présentée par un comité dans le cadre des politiques en vigueur;</i>	<i>j) adopter, modifier ou révoquer toute directive ou tout autre instrument relatif à l'administration de l'association;</i>
<i>k) de renverser toute décision prise par le Conseil exécutif ou par toute commission ou comité;</i>	<i>k) adopter tout contrat ou de tout autre acte susceptible de lier l'association ;</i>
<i>l) de constituer tout comité pour l'assister dans ses fonctions;</i>	<i>l) ratifier, à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées, l'embauche ou le congédiement de toute employée de l'association ;</i>
<i>m) de pourvoir à toute vacance en cours d'année au Conseil d'administration;</i>	<i>m) décider annuellement, à la majorité des voix exprimées, du renouvellement des contrats de toute employée de l'association;</i>
<i>n) de convoquer et de statuer sur les résultats d'un référendum portant sur l'affiliation ou la désaffiliation de l'ADEESE-UQAM à une autre</i>	<i>n) décider, à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées, de l'application de sanctions contre toute employée de l'association ;</i>

<i>association poursuivant des objectifs similaires, la dissolution de l'ADEESE-UQAM ou pour toute autre question d'importance;</i>	
<i>o) d'embaucher ou de congédier tout employé; RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX – ADEESE-UQAM – 2015 11</i>	<i>o) créer ou abolir tout poste d'employée de l'association;</i>
<i>p) de désigner ou d'entériner la nomination de tout représentant étudiant nommé de façon intérimaire par le Conseil exécutif à toute instance de l'UQAM ou pour toute autre organisation externe à laquelle l'ADEESE-UAQM participe formellement et ce jusqu'à une prochaine Assemblée générale;</i>	<i>p) nommer les exécutantes ou employées responsables de signer les effets de commerce pour l'Association et le café Le Philanthrope;</i>
<i>q) de recevoir le rapport de toutes les nominations entérinées par l'Assemblée générale;</i>	<i>q) nommer les exécutantes détentrices des cartes de crédit;</i>
<i>r) d'entériner les grandes orientations pour l'année en cours adoptées par l'Assemblée générale;</i>	<i>r) nommer les membres du comité employeur et de tout comité d'embauche;</i>
<i>s) d'adopter toute proposition dans les limites de sa juridiction et mandater le Conseil exécutif en ce sens.</i>	<i>s) recevoir les rapports du comité employeur; v16- 23</i>
	<i>t) adopter tous dons ou toutes subventions, dans les limites des pouvoirs déterminés Politique sur l'attribution des Bourses et Subventions de l'ADEESE-UQAM ;</i>
	<i>u) s'assurer de l'application de la Politique régissant l'embauche d'employés de l'ADEESE-UQAM, de la Politique sur l'éthique et la gestion des ressources financières de l'ADEESE-UQAM de la Politique sur l'attribution des Bourses et Subventions de l'ADEESE-UQAM;</i>
	<i>v) décider d'intenter des poursuites judiciaires et de répondre à celles qui pourraient être intentées contre l'association, ses élues ou ses membres ;</i>
	<i>w) adopter un cadre financier pour l'été, cadre ayant pour fonction de limiter les dépenses de l'Association durant cette période.</i>

*Dûment proposée. Dûment appuyée.  
Proposition adoptée à l'unanimité.*

#### **Avis de motion # 4**

**Proposition :** Que l'on traite de l'avis de motion 4.

Rejetée à majorité (jugée irrecevable par l'assemblée).

#### **Avis de motion #5**

**Proposition :** Que l'on traite de l'avis de motion 5.

Rejetée à majorité (jugé irrecevable par l'assemblée)

#### **Avis de motion #6**

**Proposition :** Que l'on traite de l'avis de motion 6.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Proposition :** Que l'on amende la politique 1 Bourses et Subventions selon les modifications ci-dessous.

**Vert = ajout**

**Jaune = Retrait**

### ***Politique sur l'attribution des Bourses et Subventions de l'ADEESE-UQAM***

#### ***Politique 1***

##### ***1. Principes***

*Par sa Politique d'admission des projets et d'attribution des subventions, l'ADEESE-UQAM vise à :*

- *Favoriser et encourager l'accès à la formation universitaire en éducation à l'UQAM;*
- *Promouvoir le développement intellectuel, social et professionnel des personnes étudiant en éducation à l'UQAM;*
- *Promouvoir la participation à la vie étudiante;*
- *Contribuer à l'émergence d'idées et d'initiatives en sciences de l'éducation;*
- *Assurer l'émergence et la diversification des projets étudiants de haute qualité;*
- *Offrir à ses membres la possibilité de se prévaloir d'un bagage académique et culturel à l'extérieur du cadre de leur formation de base;*
- *Encourager et reconnaître l'excellence universitaire, l'implication sociale et les réalisations communautaires des personnes étudiant en éducation à l'UQAM;*
- *Poursuivre la mission initiée via la Fondation Renald Legendre.*
  - *La mission de la Fondation Renald Legendre, qui a existé de 1991 à 2010, avait pour but d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants,*

*tout spécialement dans l'esprit de promouvoir l'essor des études avancées. Monsieur Renald Legendre, professeur émérite de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM, s'est investi à l'avancement de la recherche scientifique en éducation et au développement des études de cycles supérieurs.*

## **2. Application de la politique**

*Dans le respect des Règlements généraux et des autres politiques de l'ADEESE-UQAM, cette politique s'applique à l'ensemble des bourses et subventions octroyées par l'ADEESE-UQAM, sauf dans le cas de commandites matérielles, de cadeaux ou de récompenses données selon les règles prévues à cet effet (politique 7) ou de prix octroyés dans le cadre d'une activité organisée et prévue à cet effet, selon un règlement établi par le conseil dont il relève.*

## **3. Comités d'attribution des bourses et subventions**

*Sous la juridiction du Conseil d'administration, le Comité se compose de cinq membres étudiants provenant le plus possible de différents programmes et cycles en éducation :*

- *La personne occupant le poste de responsable aux affaires financières et administratives de l'ADEESE-UQAM ou son substitut;*
- *Deux membres du Conseil d'administration de l'ADEESE-UQAM;*
- *Deux étudiantes membres de l'ADEESE-UQAM.*

*Le Comité d'attribution des subventions de l'ADEESE-UQAM est responsable d'évaluer la qualité des diverses demandes, à savoir si elles correspondent aux critères attendus et si elles sont complètes. Ses membres sont nommés par le Conseil d'administration de l'ADEESE-UQAM. Pour que les décisions prises durant les rencontres soient valables, tous les membres se doivent d'être présents ou de se faire substituer, au besoin. Le Comité fait rapport de ses travaux au Conseil d'administration et lui recommande l'octroi des bourses et subventions. Ces recommandations peuvent être exécutoires dans le cas de l'octroi de l'aide alimentaire, selon le besoin et l'urgence de la situation.*

## **4. Dates de remise**

*Les demandes de subventions et de bourses doivent être remises au plus tard le vendredi de la cinquième semaine de la session d'automne pour les bourses d'aide à la rentrée et les bourses d'aide alimentaire et de la session d'hiver pour toutes les bourses et subventions. Les demandes doivent être remises avant midi (12h), au bureau l'ADEESE-UQAM (NS-1205). Chaque demande doit être paraphée par un employé ou un officier responsable de la réception des demandes.*

## **5. Exigences pour la présentation des demandes**

### **0.5 Exigences générales pour l'ensemble des demandes**

*Dûment rempli à l'aide du formulaire approprié et des pièces justificatives demandées, le dossier doit être détaillé et complet pour que la demande soit recevable.*



À moins que des documents supplémentaires ne soient requis dans le cadre de certaines bourses ou subventions, les documents exigés pour une demande sont les suivants :

- Copie du relevé d'inscription-facture du demandeur;
- Formulaire de bourse dûment rempli ;
- Signature de la requérante.

### **0.6 Exigences pour les demandes de subvention pour les projets**

Dans le cadre d'une demande de subvention, le dossier doit présenter une description détaillée du projet et démontrer clairement à quoi servira la subvention de l'ADEESE-UQAM :

- Nom, code permanent et coordonnées complètes du responsable du projet, s'il y a lieu ;
- Nom des étudiantes faisant partie du groupe responsable du projet et leur code permanent, s'il y a lieu ;
- Nom du groupe ainsi que le nom et la date du projet ;
- Montant demandé ;
- Budget du projet : dépenses et revenus prévus (incluant la subvention demandée) ainsi que la description des autres sources de financement ;
- Description des objectifs, du déroulement et des résultats prévus du projet ;
- Explications relatives à la clientèle visée ;
- Pertinence du projet en lien avec l'éducation ainsi que pour les étudiantes de l'ADEESE;
- Retombées dans le milieu scolaire ou universitaire ;
- Pour les projets d'intégration aux activités de la communauté scientifique, une preuve significative de la participation de l'étudiante au colloque ou au congrès scientifique (une lettre signée, un courriel, etc.).

### **0.3 Exigences pour les demandes de bourses individuelles**

#### **5.3.1 Bourse de solidarité**

(Aide à la rentrée, Aide aux parents étudiantes, Aide alimentaire et Aide aux étudiantes de cycles supérieurs)

Dans le cadre d'une demande de bourse de solidarité, le dossier doit présenter :

- Une lettre de présentation contenant une description détaillée de la situation et des raisons de la requérante:
- Nom, code permanent et coordonnées complètes de la requérante ;
- Description de la situation financière actuelle et prévue pour l'année ;
- Déclaration et preuve des revenus de la dernière année civile complétée de la requérante et de son/sa conjoint-e, s'il y a lieu ;
- Déclaration des revenus prévus pour l'année civile en cours de la requérante et de son/sa conjoint-e, s'il y a lieu ;
- Copie d'attestation de prestation de programme d'Aide financière aux études **de l'année précédente et de l'année en cours** ou texte justifiant sa non-éligibilité ;
- Renseignement sur l'employeur, s'il y a lieu ;
- Texte explicatif de tout autre renseignement pertinent quant à la situation de précarité financière du requérant, si besoin est;

- Nombre d'enfants à charge et copies d'actes de naissance, s'il y a lieu;
- La déclaration de statut familial

### 5.3.2 Bourses d'excellence

Reconnaissance de l'engagement communautaire, Rénald-Legendre pour l'engagement communautaire aux cycles supérieurs, mérite à la publication scientifique

Dans le cadre d'une demande de bourse d'excellence, le dossier doit présenter une description détaillée de la situation du requérant :

- Nom, code permanent et coordonnées complètes du requérant
- Pour les bourses d'engagement communautaire :
- Bilan des engagements étudiants ;
- Lettre de présentation résumant la nature de l'engagement communautaire ;
- Lettre de recommandation d'une tierce personne pouvant témoigner de façon significative de l'engagement communautaire du requérant ;
- Texte explicatif de tout autre renseignement pertinent, si besoin est.
- Pour les bourses de mérite à la publication scientifique :
- Une preuve de l'acceptation de l'article au sein d'une revue scientifique arbitrée ;
- Une lettre de référence du premier auteur, si la requérante est co-auteure ;
- Une copie de l'article ;
- Le CV académique de la requérante.

### 5.3.3. Bourses de stage (Québec et hors-Québec)

Dans le cadre d'une demande de bourse de stage, le dossier doit présenter une description détaillée de la situation de la requérante :

- Nom, code permanent et coordonnées complètes de la requérante
- Description du projet (destination, durée du stage, estimation du coût du loyer, du billet d'avion, et autres) avec une copie du billet d'avion, si possible.
- Informations sur le cours de stage
- Informations sur le financement du projet dont les preuves d'acceptation ou de refus aux bourses à la mobilité du MELS, LOGIC, et autres bourses relatives aux stages.
- Justifications sur le besoin de la bourse
- Texte explicatif de tout autre renseignement expliquant la situation de précarité financière de la requérante
- Texte explicatif de tout autre renseignement pertinent, si besoin est. (explications des documents manquants si tel est le cas et explications nécessaires si la requérante ou le requérant n'a pas appliqué à la bourse à la mobilité du MELS et la bourse LOGIC)
- Une copie de votre relevé d'inscription-facture de l'UQAM
- Votre confirmation de stage par le Bureau de formation pratique

## 6. Subventions pour les projets

Les subventions sont octroyées principalement pour des projets en lien avec l'éducation au sens large. Seules les subventions pour les groupes externes peuvent permettre un octroi de financement aux activités d'étudiantes qui ne sont pas membres de l'ADEESE-UQAM. Les subventions sont remises à la suite de la 5e semaine de la session d'hiver, mais les demandes peuvent être acceptées en tout temps et leur éligibilité peut être vérifiée, sur demande, par la personne responsable aux affaires financières et administratives de l'ADEESE.

### 6.1 Projets d'envergure

**Description :** Accordée à des groupes étudiants qui réalisent un projet d'envergure dans le domaine de l'éducation.

### 6.2 Projets académiques

Vise la promotion de nouveaux services, la mise sur pied d'événements à caractère académique la conception d'outils pédagogiques, etc., afin de favoriser l'échange à l'intérieur de diverses thématiques en sciences de l'éducation.

### 6.3 Projets socioculturels

Vise l'éclosion ou la poursuite de projets à caractère social et culturel, permettant notamment l'échange entre les professionnelles de l'éducation dans un contexte autre qu'académique.

### 6.4 Intégration aux activités de la communauté scientifique

Permet aux membres de l'ADEESE-UQAM inscrits aux deuxième ou troisième cycles d'obtenir un soutien financier dans le but de présenter leur sujet recherche ou les résultats de leurs activités de recherche dans le cadre d'une activité scientifique nationale ou internationale. Les activités de recherche présentées doivent être relatives au projet personnel de l'étudiante ou à un projet où elle assume une part substantielle des activités de recherche.

### 6.5 Projets ou les organismes externes

Attribuées aux groupes étudiantes et OBNL qui mettent sur pied des projets qui peuvent toucher les personnes étudiant en sciences de l'éducation ou l'éducation au sens large. Les associations étudiantes de programmes sont exclues.

## 7. Bourses individuelles

L'ADEESE offre des bourses de solidarité, des bourses d'excellence et des bourses pour les stages. Toutes les demandes sont traitées à la suite de la 5e semaine de la session d'hiver, mis à part les demandes pour les bourses d'aide à la rentrée et d'aide alimentaire, qui sont traitées aux sessions d'automne et d'hiver.

### 7.1 Bourses de solidarité

#### 7.1.1 Aide aux parents étudiantes

Valeur maximale de 500\$

Vise à soutenir les étudiantes ayant un ou plusieurs enfants à leur charge et ayant des besoins financiers.

<b>7.1.2 Aide alimentaire</b>	<b>Cartes cadeaux de 250\$ à l'épicerie de son choix</b>
<i>Soutien aux étudiantes qui éprouvent des difficultés financières particulières.</i>	
<b>7.1.3 Aide à la rentrée scolaire</b>	<b>Certificat cadeau de 100\$ à la COOP-UQAM</b>
<i>Soutien aux étudiantes qui éprouvent des difficultés financières pour faire l'achat de leurs manuels scolaires. Un nombre maximal de 10 bourses sont octroyées chaque session. Un tirage a lieu parmi les candidatures valides s'il y a plus de 10 demandeuses.</i>	
<b>7.1.4 Aide aux étudiantes de cycles supérieurs</b>	<b>Valeur maximale de 500\$</b>
<i>Soutien aux étudiantes de cycles supérieurs ayant déposé leur projet de recherche ou avoir complété la moitié de la formation exigée qui éprouvent des difficultés financières particulières.</i>	
<b>7.1.5 Formation Professionnelle et Technique</b>	<b>Mise en dépôt Valeur maximale de 500\$</b>
<i>Souligne l'innovation dans leur milieu de travail, par exemple, l'intégration d'une nouvelle méthode de travail, la création d'un projet novateur, l'apport d'un changement favorable, etc.</i>	

<b>7.2 Bourses d'excellence</b>	
<b>7.2.1 Excellence pour l'engagement communautaire</b>	<b>Bourses d'une valeur maximale de 500\$ ne pouvant excéder un total annuel de 3000\$.</b>
<i>Souligner et encourager les étudiantes de l'ADEESE qui se démarquent par un engagement bénévole soutenu dans un ou divers projets communautaires à visée éducative.</i>	
<b>7.2.2 Rénald Legendre - Excellence pour l'engagement communautaire</b> <b>Que l'on enlève le point 7.2.2 si la Fondation Rénald Legendre n'existe plus</b>	<b>Bourses d'une valeur maximale de 500\$.</b>
<i>Encourager les étudiantes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles à poursuivre leur engagement académique à l'intérieur de l'université, par exemple, siéger sur un comité non rémunéré, offrir un service de mentorat gratuit, organiser un colloque, etc.</i>	
<b>7.2.3 Mérite à la publication scientifique</b>	<b>Bourses d'une valeur maximale de 500\$.</b>
<i>Encourager la publication d'articles scientifiques arbitrés chez les étudiantes de tous les cycles d'études. L'étudiante doit être l'autrice principale ou l'une des co-autrices d'un article accepté au sein d'une revue scientifique avec arbitrage. Notez que l'article doit avoir été accepté dans les trois années précédant l'année du dépôt de la Bourse de mérite à la publication scientifique. L'article doit être rédigé en français ou en anglais seulement.</i>	

<b>7.3. Bourses de stage</b>	
<b>7.3.1 Bourse de stage Québec</b>	<b>Valeur maximale de 250\$</b>
<i>Soutien aux étudiantes qui éprouvent présentement des difficultés financières et qui effectueront leur stage non rémunéré dans un établissement très éloigné de leur résidence principale.</i>	
<b>7.3.2 Bourse de stage hors-Québec</b>	<b>Valeur maximale de 250\$</b>
<i>Soutien aux étudiantes permettant de réaliser un projet individuel de formation pratique issue d'un milieu différent de celui du Québec. Les projets de cycles supérieurs sont exclus de cette catégorie.</i>	

## **8. Règles sur le remboursement des subventions**

*Les sommes investies dans les projets n'ayant pas été mis à terme sont remboursables à l'ADEESE-UQAM.*

*Les responsables de projets qui ont été subventionnés par l'ADEESE-UQAM et qui, une fois à terme, génèrent des profits, doivent rembourser la somme investie ou la somme restante (selon celle qui est la moins importante) afin de permettre à l'ADEESE-UQAM d'attribuer à nouveau ces sommes à des projets étudiants.*

*Aussi, il est fortement suggéré aux responsables de projets de remettre un bilan des projets subventionnés à l'ADEESE. Cela en permettra l'affichage, ou du moins l'archivage, et d'apporter de l'aide dans les futurs projets des étudiantes membres.*

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*  
Proposition adoptée à l'unanimité.

## **6.0 Procédures de clôture**

### **6.1 Question à l'exécutif**

### **6.2 Questions diverses**

### **6.3 Levée de l'assemblée**

**Proposition** : Que la fermeture de l'assemblée générale soit à 17h35.

*Dûment proposée. Dûment appuyée.*  
Proposition adoptée à l'unanimité.